

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 27 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 27 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 20 janvier 2026.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints, Jean Pierre BUERBA, Jean-Laurent PEREZ, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT.

**ABSENTS EXCUSES**

Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Anne-Laure JEAN BAPTISTE procuration à Sylvie BIRABEN

Jean-Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE

Jean-Philippe DELARUE

Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **13 janvier 2026**.

Le compte rendu du conseil municipal du **13 janvier 2026** est approuvé à l'unanimité.

**PLAN DE FINANCEMENT – TRAVAUX RENOVATION DU PRESBYTERE (08-2026)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de rénovation importants au presbytère communal situé 1 chemin du Pouyhaila. L'objectif étant de le remettre aux normes actuelles et ainsi pouvoir le rendre habitable en vue d'une mise en location.

Il est nécessaire de confier la maîtrise d'œuvre à un professionnel qualifié pour la conception du projet, la coordination des entreprises et le suivi de l'exécution des travaux afin de mener à bien cette opération.

Les travaux vont consister à :

- Rénover la toiture,
- Refaire l'isolation par l'extérieur,
- Changer les menuiseries extérieures et intérieures,
- Refaire la plomberie et l'électricité,
- Reprendre les traitements de surface (peinture, carrelage, faïence, sols),
- Revoir le système de chauffage.

Le plan de financement s'établit ainsi :

DEPENSES		RECETTES		
DESCRIPTIF	MONTANT HT	FINANCEURS	TAUX	MONTANT HT
MAÎTRISE D'ŒUVRE	21 741,75 €	ETAT – DETR 2026	50 %	91 395,87 €
TRAVAUX	161 050 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL 65	11 %	20 000 €
		AUTOFINANCEMENT	39 %	71 395,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>182 791,75 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>182 791,75 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- D'approuver la demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la **DETR 2026** pour les travaux de rénovation du presbytère :  
Montant demandé : 91 395,87 € soit 50% du montant HT,
- D'approuver la demande d'aide auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées au titre du Fond d'Aménagement Rural **FAR 2026** pour les travaux de rénovation du presbytère :  
Montant demandé : 20 000 € soit 11% du montant HT,
- De s'engager à inscrire les dépenses au budget primitif 2026,
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau